



Dear Statement-Giver,

On behalf of the Liberian Truth and Reconciliation Commission and Minnesota Advocates for Human Rights, thank you for giving your statement to the TRC. Your courage in telling your story to the TRC makes you a leader in Liberia's healing process.

The TRC has been charged with the responsibility of investigating the root causes of the conflict in Liberia, amplifying historical truths and thereby undermining falsehoods that have overtime assumed the status of historical truths. The TRC is also to establish an independent and accurate record of human rights violations and abuses occasioned by the conflict and form the basis for justice and reconciliation, foster national repentance, and strike the delicate balance between accountability and forgiveness in order to heal the land and unite the people of Liberia.

In order to achieve the goals of the TRC of Liberia, the statements gathered in the United States will be compiled and sent to the TRC in Liberia for analysis and inclusion in the TRC's historical record. These statements will be the basis for a final report compiled by Minnesota Advocates for Human Rights which will include recommendations to the TRC and the government of Liberia. This report will be presented to the TRC, the Liberian community in the U.S., and other project partners. This report also will form the basis for public hearings in the United States, mirroring those held in Liberia. The TRC's final report will be made available to the Liberian people and the Liberian government in print and on the internet.

We hope that you will continue to participate in the TRC process now that you have given your statement. Unless you have specified otherwise, you will receive notice about public hearings and other TRC events via the contact information that you provided to the statement-takers. You can also find out when TRC events are upcoming by calling Minnesota Advocates for Human Rights at 612-341-3302 or by visiting the Minnesota Advocates for Human Rights website at www.mnadvocates.org. Please do not hesitate to contact Minnesota Advocates for Human Rights if you have any questions. To find out what the TRC is doing in Liberia, visit www.trcofliberia.org.

Thank you again for sharing your story with the Truth and Reconciliation Commission of Liberia. We are honored to have your participation.

Sincerely,

Cllr. Jerome J. Verdier, Sr.
Chairman
Truth & Reconciliation Commission

Robin Phillips, Esq.
Executive Director
Minnesota Advocates for Human Rights

LIBERIAN TRC DIASPORA PROJECT • MINNESOTA ADVOCATES FOR HUMAN RIGHTS
650 3RD AVENUE SOUTH • SUITE 550 • MINNEAPOLIS, MN • USA • 55402
WWW.MNADVOCATES.ORG • LIBERIA-TRC@MNADVOCATES.ORG

CONSEILS JURIDIQUES, en particulier en matière d'immigration, destinés aux personnes situées sur le sol américain désirant fournir un témoignage auprès de la Commission vérité et réconciliation du Libéria.



MATÉRIEL PROMOTIONNEL de la Commission vérité et réconciliation du Libéria.

**We don't build schools.
We don't build homes. We don't build roads.
WE BUILD PEACE.**

SLOGAN AFFICHÉ SUR LE SITE INTERNET DE L'ORGANISATION INTERNATIONAL ALERT (« Nous ne construisons pas des écoles. Nous ne construisons pas des maisons. Nous ne construisons pas des routes. Nous construisons la paix »).

Des droits de l'homme au marché du développement

Note de recherche sur le champ faible de la gestion de conflits armés

L'espace des pratiques internationales d'intervention dans des conflits armés « internes » à un pays est caractérisé par un foisonnement d'initiatives et d'institutions, au croisement de la diplomatie, du développement et de l'humanitaire. Cette diversité se retrouve dans les usages du droit, qui vont de la sanction des « crimes de guerre » par des juridictions pénales à des médiations privilégiant la réconciliation afin de faciliter des politiques de transition démocratique. Le constat de cette extrême diversité autoriserait à poser l'hypothèse d'un champ « faible¹ » de la gestion internationale des conflits armés, c'est-à-dire, selon la définition qu'en donne Christian Topalov, d'un espace « immergé de toutes parts dans des champs plus solidement balisés ».

En effet, c'est dans des champs plus institutionnalisés qu'est produit l'essentiel des ressources mobilisées dans la gestion des crises. Le capital symbolique des droits de l'homme légitime ces interventions dans les pays du Sud au nom d'une responsabilité universelle qui permet également à ces organisations

militantes de mobiliser les ressources des médias. Le capital savant contribue à les rationaliser en les inscrivant dans les savoirs de gouvernement qui ouvrent l'accès aux ressources économiques et diplomatiques des bailleurs de fonds, étatiques et internationaux, dans le cadre des politiques d'assistance aux États « faibles ». La « force » d'un tel champ « faible » réside en retour dans la fluidité de ses structures internes. Elle permet à des entrepreneurs, bénéficiant souvent d'une aura internationale, de combiner ces ressources multiples de manière variable en fonction de crises spécifiques qui représentent aussi des opportunités pour lancer de nouveaux modes d'intervention, quitte à bousculer les pratiques des organisations non gouvernementales où ils ont acquis leur notoriété.

Pour illustrer ces stratégies de recomposition, on analysera en parallèle deux organisations non gouvernementales² qui sont des intervenants majeurs sur ce marché international de la pacification qu'elles ont largement contribué à structurer. Leurs modes d'intervention

diffèrent sensiblement. Cependant, tout en s'appuyant sur le capital symbolique des droits de l'homme, l'une comme l'autre mobilisent des ressources savantes pour passer d'un répertoire de la dénonciation à une expertise en matière de prévention et de pacification. La première, *International Alert*, s'est spécialisée dans la « construction de la paix » pour prévenir et « transformer » des conflits violents par des projets « communautaires » et de la diplomatie « silencieuse ». La seconde, *International Center for Transitional Justice*, s'est mise au service de processus de « justice transitionnelle » dans le but d'établir des « responsabilités » face à des crimes à grande échelle ou dans le cadre de transitions vers la démocratie.

International Alert, créée en 1987, est une pionnière³ en matière de spécialisation dans la résolution de conflits armés. Elle s'est construite par rapport au champ militant des droits de l'homme, dominé par un modèle, celui d'*Amnesty International*, et autour de la personnalité de celui qui fut le premier secrétaire général de cette organisation

1. Christian Topalov, « Le champ réformateur, 1880-1914 : un modèle », in C. Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éd. de l'EHESS, p. 461-474. Sur l'application de ce concept à l'espace européen : Antoine Vauchez, « The Force of a weak field: law and lawyers in the government of the European union (for a renewed research agenda) », *International Political Sociology*,

2, 2008, p. 128-144.

2. Cette note de recherche a été effectuée sur la base d'une trentaine d'entretiens réalisés entre 2007 et 2008 aux sièges des deux organisations (Londres et New York), ainsi qu'au sein d'autres organisations (Search for Common Ground, International Crisis Group, ENOUGH Project, Save Darfur Coalition et Genocide Intervention Network) qui sont les unes comme les autres des exemples d'organisations

cumulant au capital politique du droit des droits de l'homme une combinaison de ressources politiques, médiatiques et académiques pour se positionner par rapport au champ du pouvoir et dans le marché du développement.

3. Sandrine Lefranc a ainsi montré que si la « construction de la paix » est parfois célébrée comme un nouveau champ d'action militante, elle recouvre des pratiques plus anciennes, celles de

« missions » religieuses (quakers, avec l'*American Friends Service Committee*, ou catholiques, avec la *Comunità di Sant'Egidio*) ou d'organismes privés (Centre Carter) intervenant au titre de médiateurs dans la négociation d'accords de paix. Voir en particulier, Sandrine Lefranc (dir.), *Après le conflit, la réconciliation ?*, Paris, Michel Houdiard Éd., 2006.

Martin Ennals. Elle a ensuite procédé à la construction d'une expertise « maison » en matière de gestion de conflit, qui lui a permis de se positionner par rapport au champ de la « médiation » de conflits et des études sur la paix, tout en valorisant un ancrage « local » par des projets communautaires. D'autre part, l'*International Center for Transitional Justice* a été créé en 2001, autour de personnalités – notamment les Sud-africains Alex Boraine et Paul van Zyl – bénéficiant de l'aura du processus de réconciliation sud-africain. Il s'est également positionné par rapport au champ des droits de l'homme, pour ensuite bâtir une expertise « maison » en matière de justice transitionnelle, positionnée aussi délibérément dans l'espace académique.

Ces deux organisations s'attachent de fait à construire leurs propres représentations et à les légitimer en se positionnant en tant que « passeurs » entre droit, diplomatie et développement. Elles opèrent pour cela un glissement de la « dénonciation » à la « médiation », en asseyant, par un ancrage dans l'académique, une expertise d'intervention à la fois théorique et pratique dans les modalités de prévention des violences, de sortie des conflits armés et de (re)construction de l'État.

On a privilégié ici la genèse de ces organisations, leurs stratégies de positionnement et les trajectoires de certains agents travaillant en leur sein⁴. Ces logiques impliquent une redéfinition permanente de catégories d'intervention dont l'objectivation définit à la fois des positions et les frontières internes de ce champ « faible ». Le choix de ces deux organisations, créées à la fin de la guerre froide pour la première et le début des années 2000 pour la seconde, permet en retour de mesurer certains effets dans la durée de ces stratégies militantes. En effet, le moment de création d'*International Alert* signale le début d'un interventionnisme militant dans la « résolution » de conflits dits « internes », et, partant, l'émergence d'un « marché » privé de l'intervention militante. Le moment de création de l'*International Center for Transitional Justice* se situe, en retour, à un moment

de consolidation de ce marché de l'intervention, mais aussi de recomposition, une fois encore, des frontières du champ militant des droits de l'homme, par un renouvellement de la division du travail militant d'intervention dans et sur les « violences du Sud ».

International Alert : « Construire la paix » ou la « transformation de conflits » à des fins de développement

L'une des toutes premières organisations créées avec une focale spécifique sur les conflits armés et leur résolution, *International Alert* a été créée en 1987. Elle est enregistrée en tant qu'association caritative au Royaume-Uni, dans l'objectif officiel (d'après le Statut enregistré à la *Charity Commission* du Royaume-Uni) de « favoriser l'éducation du public en promouvant les travaux de recherche sur les causes et les effets des conflits ethniques et entre groupes, ainsi que la protection des droits de l'homme et le développement du bien-être économique dans le cadre de tels conflits, tout en diffusant les conclusions utiles de ces recherches ».

Actuellement dirigée par le Britannique Dan Smith, ce n'est pas une organisation de membres, mais elle répond de ses activités à un conseil d'administration. Elle compte environ une centaine d'employés et dispose d'un budget annuel stabilisé à environ 5 millions de livres (GBP) depuis 2003. C'est donc une organisation à budget relativement modeste par rapport à ses concurrents directs que seraient l'*International Crisis Group* (avec un budget d'environ 11 millions de dollars ou encore *Search for Common Ground* (disposant d'un budget d'environ 11 millions d'euros). Son travail s'appuie sur des subventions et des donations. Ses bailleurs de fonds incluent des agences de développement bilatérales, des organisations intergouvernementales, des ONG de défense des droits de l'homme et de développement, des institutions religieuses et des trusts. Elle compte sept bailleurs de fonds principaux : Irish Aid (ministère irlandais des Affaires étrangères), le ministère danois des Affaires

étrangères, le ministère finlandais des Affaires étrangères, le ministère hollandais des Affaires étrangères, SIDA (Agence suédoise de coopération internationale pour le développement), SDC (Agence suisse pour la coopération et le développement) et DFID (Ministère britannique du développement international). L'organisation travaille sur une partie du continent africain (Afrique de l'Ouest, région des Grands Lacs, République démocratique du Congo, Rwanda, Burundi), certains États de l'ex-URSS (région du Caucase), en Colombie et en Asie (Asie centrale, Népal, Philippines, Sri Lanka).

International Alert a avant tout la particularité d'être une « descendante » d'*Amnesty International*. Cette filiation est opérée à double titre. Il s'agit d'abord du profil du groupe de fondateurs, rassemblés autour de Martin Ennals. Celui-ci, cadet d'une fratrie de baptistes militants proches du parti *Labour* en Angleterre, premier secrétaire général d'*Amnesty International*, de 1968 à 1980, avait accompagné la croissance de l'organisation et son formidable succès en obtenant en 1977 le Prix Nobel de la paix. Si l'organisation en emprunte l'aura, en s'appuyant au départ sur des personnalités internationales du champ des droits de l'homme, et une même formule de travail – missions de recherche « terrains » et publication de rapports – l'objectif est également de combler un vide, par l'« alerte » – d'où le sigle, exact inverse de celui d'*Amnesty International*. La valeur ajoutée réside cependant dans la volonté d'omettre l'aspect « dénonciation ». Selon Dan Smith, Martin Ennals désirait « aider les gens, plutôt que les exposer⁵ ». L'objectif était de combiner un engagement opérationnel à une recherche pratique. La spécificité de l'organisation réside donc dès le départ dans la volonté de créer un pont entre recherche et pratiques en matière de conflits armés et entre les champs des droits de l'homme, de l'humanitaire et du développement – une ambition matérialisée symboliquement par un financement de départ apporté par l'organisation hollandaise de développement Oxfam-Novib.

4. Une vision plus exhaustive de cet espace aurait exigé de compléter cette analyse de trajectoires sociales d'entrepreneurs et d'entreprises militantes par une approche synchronique, autour de situations de crise

– Bosnie, Darfour, etc. – dans lesquelles ils sont intervenus aux côtés d'autres organisations, afin de préciser de manière plus concrète leurs pratiques effectives. Cependant, il aurait fallu pour cela analyser de

manière similaire les histoires spécifiques de ces autres agents et institutions qui se mobilisent autour de chacun de ces terrains d'intervention. C'est pourquoi on a privilégié ici ces processus de reposition-

nement qui sont une caractéristique aussi essentielle que souvent occultée de ces espaces de pratiques internationales.

5. Entretien réalisé à Londres le 20 février 2007.

La création d'*International Alert* a résulté de deux séries de consultations sur les « conflits ethniques », avec une focale sur la situation prévalant au Sri Lanka, en proie depuis 1983 à un conflit armé opposant le gouvernement aux *Tigres de libération de l'Eelam Tamoul*, un groupe armé fondé en 1976, revendiquant des droits pour la minorité tamoule et l'autodétermination de l'Eelam Tamoul, situé dans le nord-est de l'île. L'intérêt porté à ce conflit « interne » et à la problématique de l'« ethnicité » sont symptomatiques d'évolutions plus générales dans les années 1980. Cette focale militante sur une guerre de « basse intensité », certes aux marges des logiques d'opposition de la guerre froide, opère un glissement vers un interventionnisme « Nord-Sud ». L'évolution au niveau d'un certain nombre d'organisations internationales – en particulier la Banque mondiale – d'une perception des violences comme étant causées par des défaillances « internes » des États affectés a été assortie à une dévaluation des dirigeants, et la mise en avant de la « société civile » comme intermédiaire privilégié. Et ce continuum entre « sécurité » et « développement », combiné à une privatisation progressive des flux de l'aide au développement, ouvraient la voie à une nouvelle forme d'interventionnisme militant⁶.

La première consultation avait été organisée aux Pays-Bas en 1984, avec un financement de Novib. D'après Ed Garcia, un Philippin, un « ancien » d'*Amnesty International* – il a fondé et dirigé la section philippine de l'organisation de 1984 à 1994 –, qui travaille à *International Alert* depuis 1994, et s'est chargé de procéder à un « archivage » de l'histoire d'*International Alert*, l'idée d'une telle consultation avait été initiée par un certain nombre de « personnalités ». Il s'agissait par exemple de Theo van Boven, juriste hollandais, qui a exercé un grand nombre de fonctions internationales, à l'ONU et au Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie, ainsi que le poste de vice-président à la Commission internationale des juristes, ou de Martin Ennals. La seconde consultation, consacrée aux thématiques « violence ethnique, développement et droits humains » avait été organisée également aux Pays-Bas, en 1985, par l'université

des Nations Unies (UNU)/Colegio de Mexico, le Peace Research Institute d'Oslo (PRIO) et le Netherland's Institute of Human Rights (SIM), et financée entre autres par Novib. Cette seconde consultation avait mené à la mise en place d'un Forum lancé en avril 1985, le *Standing International Forum on Ethnic Conflict, Development and Human Rights* (SIFEC), avec des employés de SIM, et le soutien logistique de l'UNU/Colegio de Mexico, du PRIO et de SIM. Le Forum était présidé par Theo van Boven et Martin Ennals devait jouer le rôle de secrétaire général. Le communiqué de presse, diffusé lors du lancement de l'organisation, mettait l'accent sur un Conseil exécutif composé de « personnalités internationalement reconnues », en particulier Desmond Tutu, à l'époque évêque et lauréat du Prix Nobel de la paix de 1984 ou Andrew Young, alors maire d'Atlanta, et ancien ambassadeur des États-Unis à l'ONU sous la présidence de Jimmy Carter.

Le premier grand projet de SIFEC est l'« *Emergency Committee on Sri Lanka* », dont l'objectif est de faciliter la recherche et de fournir des services de « médiation ». Le mandat de cette organisation, rédigé par Martin Ennals, précisait que « les droits de l'homme concernent plus que des individus emprisonnés, exilés, torturés et exécutés. Les droits de l'homme incluent le droit à la vie, à l'alimentation, à l'éducation et au développement dans un cadre pacifique ». Il soulignait le besoin de rechercher « collectivement une approche innovante pour prendre en compte les droits de l'homme dans leur ensemble », le conflit entre Cingalais et Tamouls au Sri Lanka représentant « l'illustration immédiate d'un problème universel », celui « d'un conflit entre groupes et revendications opposées autour de la citoyenneté, l'éducation, la langue, la tradition et la culture ». Et d'ajouter, le premier pas « pourrait bien être la reconnaissance qu'il existe une responsabilité internationale ». Une « mesure intérimaire » proposée consistait à « combiner » les stratégies en mobilisant aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux et culturels, de façon à « créer un réservoir jamais exploré de canaux d'influence potentiels ».

L'idée de créer *International Alert* a ensuite été la conséquence d'une fusion avec l'organisation américaine *International Alert on Genocide and Massacres* dirigée par Leo Kuper, juriste sud-africain, spécialiste du génocide, qui, d'après Ed Garcia, aurait été orchestrée par Peter Benenson, fondateur d'*Amnesty International*, et la Fondation Ford, et facilitée par le fait que si l'organisation de Leo Kuper « était plus académique que SIFEC, elle ne disposait pas de soutien public... [alors que] SIFEC avait les “grands noms”, une stratégie bien assise, et Martin Ennals en tant que secrétaire général⁷ ». D'après Andy Carl⁸, l'un des (deux) premiers employés d'*International Alert*, où il a travaillé de 1986 à 1994, lorsqu'il a fondé l'organisation *Conciliation Resources*, basée à Londres, et également spécialisée dans la résolution de conflits armés, les « premières années d'Alert ont été quelque peu anarchiques ». Ainsi, l'approche de Martin Ennals en matière de conflictualité était « entièrement focalisée sur les droits de l'homme [...] en y mêlant une dimension d'engagement ». En effet, « selon lui, pour résoudre les conflits armés, il fallait mettre en avant des principes », mais il fallait également « parler aux gens..., mais nous ne disposions pas vraiment d'approche théorique ou de paradigme. »

L'organisation a subi une première remise en question avec le décès en 1991 de son fondateur, Martin Ennals, ce qui a soulevé la question de la viabilité d'une petite structure jusqu'alors construite autour de la personnalité d'un homme. Mais c'est seulement après une seconde « crise », provoqué par le relatif scandale des activités de médiation de membres de l'organisation en Sierra Leone en 1996 – qu'*International Alert* a entrepris de légitimer son positionnement. L'organisation s'est alors efforcée d'objectiver et d'institutionnaliser son expertise en matière de conflits, par un ancrage académique, tout en procédant à un marquage par rapport au champ des études et des pratiques sur la paix, en ayant recours à des dirigeants issus de cet espace, une pratique décrite comme « établie » dans l'organisation.

6. Mark R. Duffield, *Global Governance and the New Wars. The Merging of Development and Security*, Londres et New York, Zed Books, 2001 ; et du même auteur, «Evaluating Conflict resolution», in Gunnar Sorboe, Joanna Macrae et Lennart Wohlgenuth, «NGOS in conflict – an evaluation of international alert», rapport interne, Bergen, 1997, p. 79-112.

7. Citation issue des archives d'Ed Garcia, obtenues lors d'un entretien réalisé à Londres, 22 février 2007. 8. Entretien réalisé à Londres, 20 février 2007.

C'est le cas des trois successeurs de Martin Ennals. Il s'agit en l'occurrence de l'une des institutions dominantes en matière d'études sur la paix et vivier de médiateurs – le PRIO (Peace Research Institute, Oslo)⁹ – et de l'une des premières universités américaines à avoir institutionnalisé l'enseignement de la médiation, l'université George Mason. Ils mêlent les uns comme les autres un profil académique à une pratique de médiation. Le Sri Lankais Kumar Rupesinghe [voir encadré « Faire de l'académique une ressource militante », p. 76], secrétaire général d'*International Alert* entre 1992 et 1998 a été directeur exécutif du Programme sur les conflits ethniques et la résolution de conflit du PRIO de 1982 à 1992, l'Australien Kevin Clements, secrétaire général de l'organisation entre 1998 et 2002, a été entre autres directeur de l'*Institute for Conflict Analysis and Resolution* de George Mason University aux États-Unis, et le Britannique Dan Smith, secrétaire général depuis 2002 a été directeur du PRIO entre 1993 et 2001. Avec la nomination de Kumar Rupesinghe en tant que secrétaire général en 1992, l'organisation a entrepris des évolutions drastiques, en procédant à une expansion du champ géographique de ses activités. Ainsi, d'après Andy Carl¹⁰, Kumar Rupesinghe « voulait qu'Alert soit une alternative à l'ONU », et a profité de ses contacts au PRIO pour lancer des activités dans certaines régions de l'ancien bloc soviétique ainsi que des activités de médiation au Sri Lanka, au Burundi et en Sierra Leone. Kumar Rupesinghe a également augmenté le nombre d'employés, qui a crû rapidement, passant d'une poignée d'individus à plus de 80.

International Alert a commencé à s'intéresser à la situation prévalant en Sierra Leone en 1995, alors que sur place des prises d'otages d'étrangers commençaient à capter l'attention internationale sur un conflit armé déclenché en 1991 entre le *Sierra Leone People's Party* (SLPP) du gouvernement d'Ahmad Tejan Kabbah, et le *Revolutionary United Front* (RUF). L'investissement d'*International Alert* dans le pays a commencé par deux

visites en 1995 qui devaient donner lieu à un projet qui se voulait « multi-track¹¹ », avec un rôle de facilitation des négociations de paix, la mise en place de programmes locaux et des activités de lobbying au niveau international. Le programme s'est cependant concentré sur la facilitation des négociations de paix, qui ont conduit à la conclusion d'un accord de paix en novembre 1996 (Accord de paix d'Abidjan). *International Alert* a été la cible d'un certain nombre d'accusations graves, en particulier pour avoir joué le rôle de « conseiller technique » pour le RUF, et le fait qu'Ed Garcia, qui représentait l'organisation aurait en fait rédigé lui-même l'accord.

Cette expérience a été directement suivie par un rapport d'audit effectué par le Christian Michelsen Institute¹², à la demande des bailleurs de fonds principaux de l'organisation, qui a évalué sévèrement les activités d'Alert. L'organisation s'est vu ainsi conseiller de ne pas définir les activités de médiation comme « sa niche » mais de s'efforcer de bâtir des projets de paix à différents niveaux, et en particulier au niveau local. Les auditeurs ont également recommandé à l'organisation de procéder à des activités plus classiques de militantisme « droits de l'homme » et de lobbying sur des « questions de politique, de justice sociale et économique, de façon à démontrer sa solidarité et son profil "droits de l'homme" et sa contribution à la gestion et la résolution de conflits sur le long terme¹³ ». L'organisation était encouragée, enfin, à concentrer ses efforts sur certaines zones géographiques, pour signaler une « expertise-pays », ce qui se fera par la valorisation d'activités « sur le long terme », en particulier au Burundi.

Le résultat direct de ce rapport d'audit a été la production d'un « Code de conduite » – le *Code of Conduct on Conflict Transformation Work* – en 1998. Ce « Code » vise à positionner l'organisation au sein de la « communauté internationale des droits

de l'homme et de l'humanitaire », en tant qu'entité intervenant « sur le terrain », au sein de sociétés touchées par des violences, ainsi que par des travaux de recherche pratique. L'objet du « Code » est de fournir un « cadre éthique pour la transformation de conflits ». Il pose ainsi dix « principes directeurs » pour « guider le travail de transformation de conflits » : implication des populations affectées par les violences ; prévention et atténuation des souffrances humaines ; application et promotion des principes et normes relatifs aux droits de l'homme et au droit humanitaire ; respect de la diversité culturelle et en matière de genre ; impartialité à l'égard de l'ensemble des parties dans les situations de conflits ; indépendance ; responsabilité ; confidentialité ; partenariats avec d'autres organisations et individus travaillant à la promotion et la résolution de conflits armés ; renforcement des capacités par la recherche appliquée.

L'expression « transformation de conflits » dérive quant à elle en partie des travaux de John Paul Lederach, professeur au Joan B. Kroc Institute for International Studies à l'université Notre-Dame aux États-Unis, Mennonite et ami d'Ed Garcia, visant à appliquer aux situations de violences collectives et de conflits armés des outils dérivés de l'*alternative dispute resolution* (ADR)¹⁴. Initié par des juristes aux États-Unis à la fin des années 1970, dans le but, initialement, de désengorger les tribunaux, le mouvement « ADR » renvoie à des techniques de résolution des conflits (civils) parajudiciaires, tels que la négociation, la médiation, l'arbitrage ou la conciliation. La transposition de ces outils aux violences et conflits armés a été portée, en retour, par un certain nombre d'académiques, dont John Paul Lederach et Roger Fischer¹⁵, visant à la fois à incorporer ces techniques de médiation dans les approches « multitrack » et à théoriser à un continuum entre conflits interpersonnels et conflits armés. La stratégie de l'organisation consiste

9. Sur le positionnement du PRIO et la place dominante occupée par l'espace scandinave dans l'espace des recherches sur la paix et la médiation, voir en particulier Mikael Rask Madsen, « L'émergence d'un champ des droits de l'homme dans les pays européens : enjeux professionnels et stratégies d'État au carrefour du droit et de la politique (France, Grande-Bretagne

et pays scandinaves, 1945-2000 », Thèse de sociologie, Paris, EHESS, 2005.

10. Entretien réalisé à Londres, 20 février 2007.

11. L'expression diplomatie « multitrack » se base sur une distinction entre diplomatie « track 1 » (initiatives officielles et gouvernementales de médiation de conflits) et « track 2 » (initiatives officieu-

ses et non gouvernementales de médiation de conflits) pour rendre compte de différents types et degrés d'intermédiations non officielles : médiations professionnelles, économie, population locale, médias, religieux, militantisme, recherche, formation, éducation, philanthropie.

12. G. Sorbo, J. Macrae et L. Wohlgenuth, *op. cit.*

13. *Ibid.*, p. XII.

14. Voir en particulier son ouvrage : John Paul Lederach, *Preparing for Peace : Conflict Transformation Across Cultures*, Syracuse, Syracuse University Press, 1995.

15. Voir *infra* l'encadré « De l'*alternative dispute resolution* à la pacification par le bas », dans la contribution de Sandrine Lefranc.

alors à opérer un positionnement se voulant académique sur ces questions, ce que Kumar Rupesinghe promeut notamment par ses publications¹⁶.

Ce sont également des outils, tels que des « outils pratiques » destinés aux entreprises, des « outils d'action » à l'intention d'organisations humanitaires et de développement, l'établissement de partenariats avec des ONG locales, ou le lobbying discret auprès d'organisations internationales ou d'États, qui permettent à l'organisation de légitimer un continuum tous azimuts d'interventions. De fait, Dan Smith affirmait ainsi que « tout ce que nous faisons peut être qualifié de développement¹⁷ », ce qu'illustre le « slogan » de l'organisation, diffusé sur son site internet : « Nous ne construisons pas des écoles. Nous ne construisons pas des maisons. Nous construisons la paix ». Et c'est une ambition qui se retrouve dans le profil actuel des employés de l'organisation, originaires aussi bien du champ du développement que de celui des droits de l'homme ou de la médiation. Par le biais de cet ancrage « académique », l'organisation est parvenue, en outre, à légitimer une forme de diplomatie « silencieuse » auprès de l'ONU, de l'Union européenne, ou d'États, ce que Dan Smith résumait en déclarant « ce que cela signale c'est que nous savons de quoi nous parlons... et que nous n'allons pas vous gêner¹⁸ » – ce qui pourrait expliquer sa préférence, depuis qu'il est à la tête de l'organisation, pour l'expression *peace-building* plutôt que celle de « résolution de conflit » ou de « transformation de conflit ». Il revendique ce glissement notionnel comme son « apport » à l'organisation, arguant que l'organisation ne cherche pas à « résoudre » les conflits mais à promouvoir une « palette » de construction de la paix, par le biais de programmes et travaux de recherche sur la sécurité, les structures socio-économiques, le cadre politique, la réconciliation et la justice, mais aussi une « technicité d'État » par le biais d'une diplomatie silencieuse. Pour autant si l'expression continue d'être englobante, le signalement est vécu, en particulier par les salariés de longue date de l'organisation, comme étant moins « militant ». Ndeye Sow

déclarait ainsi : « nous nous identifions plus au concept de *conflict transformation*, plutôt que celui de *peace-building* que nous trouvons moins politique, moins militant, moins idéologique¹⁹ ».

Et si cette stratégie de « diplomatie silencieuse » vise à signaler un « savoir d'État », et une proximité avec les lieux de pouvoir, étatiques et internationaux, tout en positionnant l'organisation en concurrence avec une organisation comme l'*International Crisis Group* qui a fondé sa réussite sur l'expertise comme contre-pouvoir²⁰, l'expression et les conflits entourant son utilisation au sein de l'organisation sont tout autant emblématiques de la fluidité que de la stabilisation progressive d'un marché militant de l'intervention dans les violences du Sud. Le recours à des outils juridiques dits informels, tels que l'*alternative dispute resolution*, comme modalités de légitimation d'un positionnement militant dans la gestion des violences du Sud, devrait en retour être lu en partie à la lumière de transformations au sein de champs nationaux, en l'occurrence dans l'espace américain. La stratégie internationale d'une organisation comme *Search for Common Ground*, créée en 1982 et basée à Washington DC, résulte par exemple en partie de la « saturation » du marché de l'ADR aux États-Unis. Et si la « conversion » à la gestion de conflits s'est faite de manière plus ou moins rapide ou problématique pour les organisations comme *Amnesty International* ou *Human Rights Watch* qui ont fait du capital politique des droits de l'homme l'assise principale de leur positionnement, l'apparition d'un « outsider », l'*International Center for Transitional Justice*, bouleverse de nouveau les frontières du champ.

L'International Center for Transitional Justice : faire le pont entre « justice » et « vérité »

L'*International Center for Transitional Justice* (ICTJ), dont le siège est basé à New York, a été créé en mars 2001, à l'issue d'une rencontre organisée par la Fondation Ford en 2000, par Alex Boraine, Priscilla Hayner et Paul van Zyl [voir encadré, p. 76]. L'organisation est enregistrée en tant

qu'association caritative en droit fédéral américain (Internal Revenue Service 501(C)(3) du ministère de l'Économie américain). Sa mission officielle est « d'aider les pays qui cherchent à établir des responsabilités pour violations massives des droits de l'homme. Le Centre travaille dans des sociétés qui sortent de régimes répressifs ou de conflits armés, mais aussi dans des démocraties établies, où les injustices historiques ou l'abus systémique demeurent irrésolus. Il fournit information comparative, analyse légale et politique, documentation et recherche stratégique aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs ».

Le programme initial de cinq ans de l'organisation a bénéficié d'un financement apporté par la Fondation Ford, la Fondation MacArthur, la Carnegie Corporation, le Fonds Rockefeller et le Fonds Andrus. Cette base s'est ensuite élargie à d'autres fondations, américaines principalement, des gouvernements et organisations internationales, et des donations individuelles. Elle dispose d'un budget annuel (en 2007) d'environ 15 millions de dollars (USD), qui a triplé depuis les débuts de l'organisation. Dirigé actuellement par Juan Méndez, l'ICTJ n'est pas une organisation de membres, mais le Centre répond de ses activités à un Conseil de direction de 18 membres, présidé par Alex Boraine. Elle emploie environ 100 salariés, ainsi qu'une quinzaine de consultants, dans une dizaine de bureaux (New York, Bruxelles, Cape Town, Genève, Kinshasa, Monrovia, Bogotá, Dili, Jakarta et Katmandu). Le Centre travaille actuellement dans 25 pays.

La création de l'*International Center for Transitional Justice*, en 2001, a résulté de deux rencontres organisées par la Fondation Ford. La Fondation finançait un grand nombre de projets de transition vers la démocratie, en Amérique latine en particulier, depuis les années 1980, et le « boom » de la Commission vérité et réconciliation avait soulevé la question d'une centralisation de ses financements. La première, en 1999, orchestrée par Susan Berresford, alors présidente de la Fondation, Alice Henkin, directrice du programme « Justice et Société »

16. Voir en particulier l'ouvrage qu'il a dirigé : Kumar Rupesinghe (éd.), *Conflict Transformation*, New York, St Martin's Press, 1995. 17. Entretien réalisé à Londres, 20 février 2007. 18. Entretien réalisé à Londres, 20 février 2007. 19. Entretien réalisé à Londres, 22 février 2007. 20. Charles Tenenbaum, « International Crisis Group. L'expertise comme contre-pouvoir », *Vacarme*, 30, 2005, p. 35-37.

Comment faire de l'académique une ressource militante :

portrait de deux « entrepreneurs organisationnels », Kumar Rupesinghe et Paul van Zyl

Le parcours du Sri Lankais Kumar Rupesinghe, deuxième secrétaire général d'*International Alert* (entre 1992 et 1998), et celui du Sud-africain Paul van Zyl, co-fondateur et actuel vice-président de l'*International Center for Transitional Justice* est marqué par un même mélange d'engagement militant et politique dans leurs pays respectifs, d'entreprenariat institutionnel à l'international, et d'un investissement académique visant à valider et consolider ce positionnement multicarte en expertise, l'un dans la « transformation de conflit », l'autre dans la « transition ». Cingalais originaire de Colombo, Kumar Rupesinghe ouvre la page « biographie » de son site internet « officiel » par une galerie de photos. On peut le voir d'abord studieux, écrivant, une colombe en toile de fond, puis participant à une manifestation au Sri Lanka, ou encore posant souriant aux côtés du couple Carter, de Mikhaïl Gorbatchev, d'Indira Gandhi ou encore de Martti Ahtisaari, diplomate et ancien président finlandais. Celui qui se décrit comme un « révolutionnaire de la paix » et un « médiateur » est parti étudier à Londres à 16 ans, où il a obtenu une licence à la *London School of Economics*, puis un doctorat en économie à la *City University* de Londres, par le biais de financements qui lui auraient été versés par un couple de bienfaiteurs. De retour au Sri Lanka durant les années 1970, il épouse la fille du Premier ministre sri lankais de l'époque et fonde un hebdomadaire et un groupe de pression estudiantins, le *Janavegaya*, qui aurait obtenu la libération de 20 000 prisonniers d'opinion.

Il entre ensuite au *Peace Research Institute* d'Oslo en tant que *research fellow* en 1982, pour s'y consacrer à une recherche sur les ressorts « ethniques » du conflit opposant le gouvernement du Sri Lanka aux Tamouls. Il accède par la suite au poste de vice-président du PRIO et dirige un programme de l'Institut sur les conflits ethniques et la résolution de conflit de 1982 à 1992, et se prévaut d'avoir été l'un des premiers à faire la promotion d'une recherche « appliquée » sur les conflits internes, en mêlant recherche sur les « causes » des conflits et mécanismes d'alerte pour prévenir les crises. Il coordonne entre 1988 et 1994 la Commission sur les conflits internes et la gouvernance de l'université des Nations Unies située au Japon tout en étant appelé à être membre du *Council on International Negotiation Network*, un projet de médiation dite « 1,5 » (mêlant initiatives non étatiques et aura internationale et politique) basé à Atlanta et lancé par l'ancien président Carter en 1987, ainsi que commissaire chargé de la globalisation au *State of the World Forum*, basé à San Francisco, créé en 1995 et dirigé par l'ancien président Gorbatchev. Son apport en tant que secrétaire général d'*International Alert* aura été, selon lui, d'« opérationnaliser la résolution de conflit », en lançant une organisation qui était alors une toute petite structure, « ni une organisation de droits de l'homme ni une organisation de médiation », dans des activités de médiation en Sierra Leone, et à l'Est dans la région du Caucase. Face au scandale généré par certaines de ces

activités, en particulier au Sierra Leone, décriées comme « opportunistes », c'est dans l'ordre académique qu'il contribue à asseoir la validité du positionnement de l'institution, en publiant des ouvrages et articles académiques sur la « transformation de conflit ». De retour au Sri Lanka depuis l'accord de cessez-le-feu signé en 2002 entre le gouvernement et les LTTE, il a reconverti cette expertise par un positionnement politique, en tant que conseiller au programme de réconciliation « Triple R » (*Relief, Rehabilitation, Reconciliation*) mis en œuvre par le gouvernement, tout en fondant la *Foundation for Co-Existence*, une organisation « humanitaire » visant à fournir des outils de résolution de conflit pour une coexistence pacifique entre Tamouls et Cingalais. Sélectionné par le *World Economic Forum* en tant que « Young Global Leader », et élu l'un des « 15 top lawyers under 40 » par le *New York Lawyer Magazine*, le parcours du juriste sud-africain Paul van Zyl, l'un des co-fondateurs et actuel vice-président de l'*International Center for Transitional Justice* est à la fois emblématique d'une posture militante, caractérisant des générations d'étudiants sud-africains « formés par l'activisme » anti-apartheid – en particulier au sein du syndicat étudiant, le *National Union of South African Students* – et le produit du contexte politique particulier de la transition sud-africaine. Il a obtenu une maîtrise en droit à l'université de Witwatersrand à Johannesburg, un LLM en droit international à l'université de Leiden aux Pays-Bas, où il rencontre Graeme Simpson, actuellement

chargé des programmes thématiques à l'ICTJ, qui le recrute au *Centre for the Study of Violence and Reconciliation*, qu'il avait fondé et dirigeait alors. Ce centre, basé à Cape Town et Johannesburg, avait été créé en 1989 en tant que « Projet pour l'étude de la violence », dans l'objectif de convertir en recherches théoriques et projets pratiques la combinaison entre académisme et activisme de ses membres, tout en privilégiant une optique de violence sociétale, plutôt qu'une dichotomie Noirs-Blancs. C'est l'une des seules organisations créées avant la fin de l'apartheid à avoir survécu à la transition en passant d'une posture d'opposition au gouvernement au rôle de « partenaire critique » pour la transition, ce qui lui a permis de continuer à bénéficier de financements, en particulier de la part de la Fondation Ford, alors que la manne des financements internationaux aux ONG sud-africaines avait été coupée. Et ce centre a servi de vivier de recrutement pour la Commission réconciliation et vérité. Paul van Zyl est recruté en tant que secrétaire exécutif de la Commission vérité et réconciliation où il occupera ce poste de 1995 à 1998. Et c'est auréolé du formidable succès de la Commission sud-africaine, qu'il s'applique actuellement, à l'ICTJ, à l'objectivation d'un « tout » transitionnel – allant de la transition post-dictature, à la reconstruction post-conflit, la prévention, ou même un « cadrage » de la guerre contre le terrorisme menée par le président Bush – par des postes universitaires, à New York University et Columbia.

de l'Institut Aspen²¹, et Anthony Romero, actuellement directeur exécutif de la puissante *American Civil Liberties Union*, alors chargé des droits de l'homme et de la coopération internationale à la Fondation Ford, devait porter sur les « mémoires historiques ». Elle rassemblait à cet effet, entre autres, Alex Wilde, responsables des projets de la Ford dans le cône latino-américain, et Louis Bickford, politiste, alors consultant pour la Ford au Chili et actuellement chargé de l'unité faisant le lien avec « décideurs politiques et société civile » à l'ICTJ. Selon ce dernier, c'est Alex Wilde qui aurait lancé l'idée auprès de Susan Beresford, et c'est le Chili qui « a été le point de départ pour l'organisation²² ».

La seconde consultation, organisée également par la Fondation Ford en avril 2000, rassemblait une quarantaine de représentants d'ONG de défense des droits de l'homme et de juristes, et visait à « tester » auprès de la « communauté des droits de l'homme » le projet d'une nouvelle organisation spécialisée dans la « transition ». Il s'agissait pour la Fondation Ford de créer une organisation chargée de venir en soutien aux petites structures existantes dans le Sud, par un renforcement des capacités et la diffusion de travaux de recherche. Et ce sont trois agents, emblématiques de cet investissement, qui sont chargés par elle de monter l'organisation : Alex Boraine, le vice-président de la Commission vérité et réconciliation sud-africaine, Paul van Zyl, un juriste sud-africain, recruté par l'archevêque Desmond Tutu, président de la Commission, et Alex Boraine pour participer à la Commission réconciliation et vérité sud-africaine et Priscilla Hayner, alors consultante à la Fondation Ford et spécialiste des Commissions vérité.

Le financement initial de quatre millions de dollars attribués par la Fondation Ford, d'un montant et sur une durée (cinq ans) inédits pour une organisation, et l'établissement d'une telle organisation à New York – siège de la majorité des bailleurs de fonds – avaient rendu délicat l'ancrage de l'organisation dans et par

rapport au champ militant des droits de l'homme. Si la réaction d'*Amnesty International* est « neutre » – sans doute en partie en raison du fait que la manne des financements de l'organisation – apportés en majeure partie par les membres – ne serait pas affectée directement, celle de *Human Rights Watch*, dont les travaux sont financés en grande partie par des fondations américaines, et en particulier la Fondation Ford, est virulente. D'après Louis Bickford²³, « Reed Brody²⁴ était furieux... Ils [à *Human Rights Watch*] avaient deux préoccupations. La première était d'ordre philosophique : que cette organisation allait tirer le champ vers le bas, vers une pratique "molle" des droits de l'homme. En gros, ils considéraient que les commissions de vérité comme un *opting-out* facile et une alternative à la justice... L'autre raison tenait à des préoccupations plus simplement prosaïques de "luttes de territoire"... Ils considéraient que si la Fondation Ford devait verser de l'argent pour ces processus, pourquoi créer une nouvelle organisation, eux ils faisaient du bon travail, ils pouvaient faire "ça" aussi, que ça n'était pas si nouveau. »

Mais c'est cependant délibérément dans ce champ que l'organisation se positionne d'abord. Décrit par Louis Bickford comme un « entrepreneur institutionnel²⁵ », Paul van Zyl est invité par la Fondation Ford à participer à la rencontre d'avril 2000, et y présente une « feuille de route » programmatique pour un projet d'organisation, visant à centrer le travail sur les obligations juridiques incombant aux pays successeurs de régimes autoritaires. Les raisons sont avant tout stratégiques, comme le montre très clairement Louis Bickford : « [Paul van Zyl a procédé à] une évaluation extrêmement fine de ce qu'une organisation comme l'ICTJ devait faire pour se "faire accepter" par ses consœurs dans le champ [i.e. celui des droits de l'homme], et si l'ICTJ s'était contenté de se prévaloir de l'aura de la Commission sud-africaine, il n'aurait pas survécu, c'est évident. Il fallait qu'il fasse montre de ses capacités en matière de poursuites. D'où un investissement dans le système inter-américain... Donc si l'on avait déclaré à Ken Roth [directeur exécutif actuel de *Human Rights Watch*] : "nous montons une nouvelle organisation, et notre mission est de faire face au passé", Ken aurait rétorqué : "d'accord... mais quelle est votre source d'autorité

pour ça ?" Et si vous aviez répondu : "eh bien, c'est l'aura de la Commission sud-africaine", Ken vous aurait tourné en ridicule, pour avoir opté pour la facilité, fait fi du droit international... Mais si vous déclarez que votre source d'autorité réside dans les décisions émises par le système inter-américain, alors Ken ne peut plus rien dire. Je pense donc que si Paul était convaincu qu'à l'époque c'est là que se situaient les frontières du champ, il s'agissait aussi très clairement d'une évaluation fine de la façon de mobiliser stratégiquement les conditions épistémologiques de cet espace ».

L'investissement dans le système inter-américain des droits de l'homme, le premier, à avoir posé des critères juridiques en matière de transition vers la démocratie²⁶, permettait donc d'avoir un ancrage juridique « ferme ». De fait, comme le précisait Paul van Zyl, « le concept de réconciliation fait encore débat au sein de l'organisation. Et la question de la mémoire n'a été incluse que par la suite²⁷ », ce qui est reflété dans la mission de départ de l'organisation, qui se focalise sur les poursuites judiciaires et les réparations. Cet ancrage se reflète également dans le profil, juridique, des premiers employés de l'organisation (et cela reste vrai pour la majorité de la centaine de salariés actuels du Centre) : sur la petite dizaine de premiers salariés seuls trois, Alex Boraine, homme politique sud-africain, Louis Bickford, en tant que politiste, et Pablo de Greiff, historien et chargé de l'unité de recherche du Centre, ne sont pas juristes.

S'opère alors une division, consciente, du travail par rapport aux organisations « traditionnelles » de défense des droits de l'homme – ce que Louis Bickford qualifie d'opposition *denuncia versus proquesta* : selon lui, il ne s'agit pas, pour l'organisation, de « faire la une des journaux » mais de rechercher les « meilleures pratiques ». Ce positionnement s'opère également par un travail d'objectivation et d'institutionnalisation d'un concept, celui de « justice transitionnelle », dont l'une des définitions « maison », préparée par ce même interlocuteur, est d'ailleurs rapportée sur le site

21. Ce *think tank* américain basé à Washington DC, fondé en 1950, avait organisé en 1988 l'une des toutes premières conférences sur la gestion des crimes d'État dans les transitions vers la démocratie ("State Cerimes : punishment or pardon?").

22. Entretien réalisé à New York, 17 décembre 2007.

23. Entretien réalisé à New York, 17 décembre 2007.

24. Reed Brody, directeur-adjoint de Human Rights Watch avait ainsi publié une opinion

virulente, "Justice : the first casualty of truth?", *The Nation*, 30 avril 2001.

25. Entretien réalisé à New York, 17 décembre 2007.

26. Il s'agit en particulier de la décision de la Cour inter-américaine Velasquez-

Rodriguez (OAS Doc. OEA/Ser.L/V/III.19, doc. 13 [1988]) qui a établi que les États successeurs avaient une obligation d'enquête et de poursuites des violations graves des droits de l'homme.

27. Entretien réalisé le 2 novembre 2007.

de l'organisation²⁸. L'organisation met également en place, par le biais de Pablo de Greiff, une unité de recherche. Ce dernier est chargé par Alex Boraine de « développer une niche » en matière d'expertise. Comme il l'explique, « nous avons le choix, nous pouvions écrire des rapports... mais alors nous serions devenus une organisation de droits de l'homme comme les autres. Ma position était institutionnelle. Elle consistait à dire que la "justice transitionnelle" était une notion contestée... et que la nouveauté consistait à combler un vide entre recherche et militantisme... même si l'organisation ne s'intéresse pas à la théorie *per se*, mais à mettre en avant un certain nombre d'outils d'application pratique²⁹ ». La force du positionnement de l'organisation réside donc précisément à la fois dans le flou de la notion de « justice transitionnelle » et dans une certaine approche académique, combinant recherche et pratique. Et cette approche est renforcée par les postes universitaires occupés en particulier à New York University et à Columbia par un certain nombre d'agents de l'organisation, dont Paul van Zyl et Louis Bickford, ainsi que par la mise en avant, dans les profils des salariés, ainsi que les rapports annuels de l'organisation des publications académiques.

L'investissement de l'organisation dans différents pays est généré d'abord par l'apport des premiers membres du Centre – Louis Bickford « apporte » le Chili, le juriste Paul Seils le Guatemala, et Alex Boraine et Paul van Zyl sont invités en tant que consultants dans de nombreux pays, du fait de leur aura sud-africaine. D'après Pablo de Greiff la stratégie d'investissement répond ensuite au départ à un double

critère, à l'image de situations latino-américaines : celle de transition de régimes autoritaires vers la démocratie, dans des pays assez fortement institutionnalisés. L'engagement dans des pays africains, récemment sortis de conflits ou encore en proie à des violences armées, conduit à questionner ces critères, tout en amenant l'organisation à bousculer encore plus les frontières des champs de pratiques existants. D'après Louis Bickford, « Nous explorons les limites d'espaces de pratiques bien établis – résolution de conflit, *peace-building*... DDR [désarmement, démobilisation et réinsertion]... donc nos activités se sont imbriquées dans ces autres champs, en les frôlant, parfois doucement, parfois de manière dramatique, mais notre but c'est de bousculer ces marges. Une chose reste claire, c'est que nous avons été propulsés dans ces espaces, en étant amenés à parler de ces sujets [*i.e.* justice transitionnelle] dans des zones en conflit, ou sortant tout juste de violences armées³⁰ ».

Tant et si bien, qu'à en croire Paul van Zyl, qui souhaiterait voir mis en place un processus de « justice transitionnelle » post-guerre contre le terrorisme, tout, finalement, ne serait maintenant plus que « justice transitionnelle ». Et ce glissement amène donc également l'organisation à considérer la « justice transitionnelle » comme modalité de « résolution de conflit », une évolution qui aurait été amenée par Juan Méndez, le président actuel de l'organisation, et qui est marquée par le profil de Suliman Baldo, un ancien de *Human Rights Watch* et de l'*International Crisis Group*, chargé du « pôle Afrique » de l'organisation, et seul, jusqu'à présent à disposer, au sein de l'organisation, d'une expertise

en matière de conflits armés. Et la stratégie « à l'interstice » de l'organisation semble de fait être parvenue à bousculer les frontières et transformer dans une certaine mesure les règles du jeu, comme en témoignent le profil « droits de l'homme » de Juan Méndez³¹ ou le revirement d'un Reed Brody qui aurait, finalement, accepté cette division des tâches en sollicitant les services discrets de l'organisation dans l'affaire Habré.

La « force » du champ « faible » de gestion par le « Nord » des violences du « Sud » tient ainsi à ce qu'elle permet à des opérateurs disposant de ressources multiples de recomposer en permanence les dispositifs institutionnels afin d'adapter leurs modes d'intervention aux spécificités des situations de crise. La fluidité de cet espace peu institutionnalisé favorise l'essor d'entrepreneurs moraux qui lancent de nouvelles organisations militantes en s'appuyant sur leur capital relationnel et leur autorité charismatique. Certes, on peut se demander si, en l'occurrence, ces caractéristiques ne sont pas liées à l'émergence récente de ces espaces de pratiques internationales, qui s'appuient sur l'autorité des droits de l'homme, tout en gardant leur distance avec les institutions juridiques et particulièrement les juridictions. La montée en puissance de la justice pénale internationale s'accompagne donc d'une revalorisation du capital juridique dans le marché international de pacification et de prévention des conflits armés « internes ». Cependant, en raison même du formalisme de ces dispositifs juridictionnels, cet espace carrefour pourrait conserver durablement ses avantages tactiques – et donc l'essentiel de ses propriétés.

28. Louis Bickford, « Transitional Justice », définition tirée de *The Encyclopedia of Genocide and Crimes Against Humanity* (Macmillan Reference USA, 2004), vol. 3,

p. 1045-1047. De même, Paige Arthur, actuellement directrice adjointe de l'unité de recherche de l'ICTJ, "How 'Transitions' reshaped human rights : a conceptual

history of transitional justice", non publié.

29. Entretien réalisé à New York, 6 décembre 2007.

30. Entretien réalisé à New York,

17 décembre 2007.

31. Voir l'encadré en page 59 du précédent numéro (173, juin 2008).